

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AOÛT 2022

DCM20220823/002

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 août 2022.

Que la convocation a été faite le 17 août 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	9
Absents :	2
Total des votes :	43



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois août, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, RAMIN Odile

ETAIENT REPRESENTES :

MM. NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, SABABADY Marie Josette, MAILLOT Serge René, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, BARBE Ludovic

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20220823/002 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget
- Vu le tableau des emplois et des effectifs
- Vu l'avis du Comité technique

Dans le cadre de la réorganisation des services municipaux afin de répondre aux enjeux et objectifs de la mandature, il est proposé à l'assemblée de modifier en conséquence le tableau des effectifs figurant dans le tableau ci-dessous. La mobilité interne est favorisée autant que possible et le coût de la création des emplois est prévu au budget 2022.

Chaque emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois indiqués. Il pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

DGA POLITIQUES DE PROXIMITE

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	MOTIF	NB DE POSTES	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Responsables Pôles de services	Adjoint administratif / adjoint technique territoriaux	C	Réorganisation des services	3	Temps complet	340 < IM < 473
Responsable du service citoyenneté	Rédacteurs territoriaux	B	Réorganisation des services	1	Temps complet	343 < IM < 587
Responsable du service emploi-insertion	Rédacteurs territoriaux	B	Réorganisation des services	1	Temps complet	343 < IM < 587
Agent instructeur ACI	Adjoint administratif territoriaux	C	Réorganisation des services	1	Temps complet	340 < IM < 473
Agent instructeur insertion	Adjoint administratif territoriaux	C	Réorganisation des services	1	Temps complet	340 < IM < 473
Agent instructeur des dossiers de subvention	Adjoint administratif territoriaux	C	Réorganisation des services	1	Temps complet	340 < IM < 473

DGA EPANOUISSEMENT HUMAIN

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	MOTIF	NB DE POSTES	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Responsable section jeunesse médiathèque Adrien Minienpoullé	Animateur territorial	B	Nouveau besoin	1	Temps complet	343 < IM < 587

DGA QUALITE DE LA GESTION PUBLIQUE

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	MOTIF	NB DE POSTES	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Chef de projet web / applicatifs (DSI)	Techniciens territoriaux	B	Nouveau besoin	1	Temps complet	343 < IM < 587
Technicien réseau informatique (DSI)	Adjointes techniques territoriaux / agent de maîtrise	C	Nouveau besoin	1	Temps complet	340 < IM < 473
Responsable service numérique des écoles (DSI)	Techniciens territoriaux	B	Nouveau besoin	1	Temps complet	343 < IM < 587

DGA AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	MOTIF	NB DE POSTES	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Assistant DGA Aménagement et Grands Projets	Adjoint administratif territoriaux	C	Réorganisation des services	1	Temps complet	340 < IM < 473

DIRECTION GENERALE

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	MOTIF	NB DE POSTES	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Chargé de mission transition écologique	Attachés territoriaux / Ingénieurs territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	390 < IM < 830
Chargé de mission juridique RH (Direction des Ressources Humaines)	Attachés territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	390 < IM < 830

En synthèse,

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
2	5	8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 contre) (CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, RAMIN Odile, VIRAPOULLE Jean Marie représenté par SINARETTY RAMARETTY Alain, TIPAKA Nadia représentée par BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic représenté par LATCHOUMY Rosange) :

Article Unique :

- Approuve la création des emplois figurant dans le tableau ci-dessus et la modification du tableau des effectifs en conséquence.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le

31 AOUT 2022



Le Maire

Joé BÉDIER